



Pour + d'informations, contactez-nous au 03 29 41 28 00 du lundi au vendredi de 9h à 17h ou camping@paysdeslacs.com

INVENTAIRE

Cuisine

6 assiettes plates
6 assiettes à dessert
6 assiettes creuses
6 verres à eau
6 verres à vin
6 verres à orangeade
6 bols
6 tasses à café
6 sous tasses
1 ouvre-boîte
6 fourchettes
6 cuillères à soupe
6 cuillères à café
6 couteaux bout rond
6 couteaux à steak
1 ensemble de grands couteaux
6 coquetiers
1 saladier
1 range couverts
1 tire bouchon
1 couteau à pain
1 plat creux
1 plat plat
1 pichet
3 casseroles
1 faitout
2 poêles
1 four micro-onde
1 égouttoir
1 salière + 1 poivrière
6 sets de table
1 dessus plat
1 passoire à légumes
1 passette à thé
1 râpe
1 louche
1 cafetière électrique
1 spatule
1 couteau épilateur
1 couteau à découper

Chambre 1

2 lits en 90 x 200
2 taies + 2 oreillers
2 couvertures
2 alèses
2 couvres lit

Chambre 2

2 lits superposés en 80 x 190
2 couvertures
2 alèses
2 couvres lit
2 taies + 2 oreillers

Extérieur

salon de jardin

Ménage

2 balais
1 seau
2 poubelles
1 ensemble pelle + balayette
1 cuvette
1 serpillière
1 séchoir à linge

Salon

1 canapé/lit 2 x (90 x 200)
2 couvertures
2 alèses
2 taies + 2 oreillers

Location à la semaine, au week-end, 6 personnes max.



Le Village Vacances met à votre disposition des infrastructures de loisirs. Toutefois, nous vous rappelons qu'entre autre :

- L'accès des enfants à la piscine ne peut se faire qu'avec l'accompagnement des parents et sous leur responsabilité,
- Les accès aux saunas et jacuzzi sont interdits aux enfants.
- D'autre part, l'usage des équipements de loisirs est strictement interdit aux personnes ne séjournant pas au Village Vacances des Lacs.

Conditions de réservation Location d'un gîte

① Le contrat est nominatif et ne peut être cédé. La location d'un hébergement de type gîte implique la totale acceptation des conditions de ventes par les parties contractantes.

② Location à la semaine : Arrivée le samedi à partir de 16h00. Départ le samedi avant 10h00.

Location au week-end : Arrivée le vendredi à partir de 16h00. Départ le dimanche avant 12h00. Tout dépassement engendre la facturation d'une journée supplémentaire.

③ Dépôt de garantie : les locataires devront fournir à leur arrivée une caution dont le montant apparaît sur les tarifs. La caution sera restituée dans son intégralité le jour du départ après un état des lieux et un inventaire de sortie satisfaisant. Dans le cas contraire il sera prélevé sur le dépôt de garantie :

- La valeur des objets manquants.
- Un montant forfaitaire de 56,00 € pour des installations nettoyées de façon insuffisante.
- Le montant des réparations en cas de dégradations du fait de l'occupant.
- Les dégradations supérieures à la somme versée comme caution seront à la charge du client après imputation sur la caution.

• En dehors de Juillet - Août

La direction essayera, dans la mesure de ses possibilités, de satisfaire à vos propositions de durée de séjour.

④ La location d'un gîte ne devient effective qu'avec notre accord et après réception du versement d'un acompte égal à 25% du séjour + Frais de dossier (16,00€). Le solde devant être réglé au plus tard 30 jours avant le début de votre séjour. Si vous réservez moins d'un mois avant votre arrivée, vous devez régler la totalité de votre séjour au moment de votre réservation. Tout versement non accompagné du contrat de location ne pourrait en aucune façon assurer cette location.

⑤ Le nombre de personnes résidant dans une location ne pourra être supérieur à la capacité de celle-ci. Aucune installation de tente ou tout autre moyen d'hébergement ne sera acceptée dans la zone réservée aux locations.

⑥ Tout locatif doit être occupé avant 20h00. Tout retard non signalé annule systématiquement la réservation et entraîne la perte des arrhes.

⑦ Possibilité de modification des dates sous réserve de disponibilité. En cas d'annulation de votre séjour, les arrhes ne seront restituées que pour un désistement signalé 30 jours minimum avant la date d'arrivée. Attention, aucune réduction ou remboursement ne sera consentie pour un départ anticipé et même pour un retard dont nous aurions été avisé.

⑧ Tout résident est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du Village Vacances des Lacs affiché à l'accueil.

Consultez notre site Internet www.paysdeslacs.com ou notre Blog : vacancespaysdeslacs.blog4ever.com